

COMPTE RENDU

Réunion de la CSR du Vendredi 11 Avril 2014

Siège administratif de la Ligue
22 Rue Joseph THORET – ZI Tubé Nord

ORDRE DU JOUR

- Réorganisation de la procédure d'homologation des tournois
- Vote du règlement des Finales par Catégories Jeunes Régionales
- Vote du nouveau règlement du Championnat par Equipes Senior Régional
- Réorganisation de la procédure de validation des règlements des compétitions régionales
- Réflexion sur une proposition d'amendes sur le remplissage des feuilles de rencontre
- Questions diverses

Présents :

ALBERTIN Thierry
DELORME Michel
FELICI Marc
IONNIKOFF Nikita
RAOUL Etienne

Excusés :

LONGUENESSE Jean-Jacques
CUSSY Franck

Invité :

VASSALLO Michel (représentant 06)

Absents :

DELANGLE Bruno

Le Président de la Ligue ouvre la séance de la première réunion de la CSR de la saison en remerciant les membres de cette commission pour le travail accompli depuis le début de la saison.

Le Président de la CSR prend ensuite la parole en remerciant les membres de la Commission pour leur engagement, puis énonce les points qui vont être étudiés à l'ordre du jour.

Réorganisation de la procédure d'homologation des tournois :

Lors de l'homologation des tournois cette saison, il s'est avéré que les membres de la CSR n'avaient pas le même point de vue quant à l'homologation des tournois. Il était donc nécessaire que la procédure d'homologation soit remise à l'ordre du jour et soit améliorée.

- La notion de distance entre deux tournois ayant lieu le même jour n'était pas définie. Une distance minimum de 150km a donc été votée à l'unanimité.
- Cette saison, les clubs organisant un tournoi en seconde phase devaient attendre le mois de Janvier pour faire leur demande d'homologation. Cette limite est supprimée : les clubs doivent faire leur demande le plus tôt possible (cela leur laisse plus de temps pour préparer le tournoi, et leur permet de faire apparaître leur tournoi sur le calendrier de la Ligue). La demande d'homologation peut même être déposée la saison précédant le tournoi (surtout pour les tournois ayant lieu en début de saison).
- Un chèque de caution de 200€ sera demandé lors de la demande d'homologation. Celui-ci ne sera encaissé que dans le cas où le club annule le tournoi sans raison valable. Cette caution est mise en place afin d'éviter que des clubs réservent une date sur le calendrier et annulent leur tournoi sans raison valable, privant ainsi d'autres clubs d'organiser leur tournoi à cette date là.
- Un coût de ~~100€~~ **150€ (montant voté par le Comité Directeur de la Ligue)** sera proposé à un vote pour la remontée des résultats via le secrétariat administratif (gratuit pour les tournois gérés sous SPID Déconnecté).
- Les autres points de la procédure d'homologation ne sont pas modifiés.

Un nouveau guide sera donc rédigé pour la saison prochaine. Un rappel du titre 11 – article 1 des règlements sportifs fédéraux sera rajouté sur ce guide : « Toutes les épreuves prévues entre le 1er septembre et le 30 juin de la saison en cours doivent faire l'objet d'une homologation. »

Finales par Catégories Jeunes – Echelon Régional :

La CSR a corrigé puis validé le règlement proposé par Olivier PERRET, responsable de la Commission Jeunes et Technique Régionale.

Concernant la qualification des joueurs dans chaque tableau : 11 joueurs seront qualifiés en fonction des points Criterium de leur catégorie. Les cinq autres qualifiés seront les Champions des finales par catégories départementales (ou les 2èmes si les champions sont déjà qualifiés, et ainsi de suite).

Les joueurs évoluant en Nationale 1 du Critérium Fédéral pourront soit jouer dans leur Catégorie, soit jouer dans la catégorie directement supérieure, dans la limite de 4 joueurs surclassés.

Ce règlement sera validé par la Commission Statuts et Règlements puis soumis au vote du Comité Directeur de la Ligue lors de la prochaine réunion (**validé le 19 Avril 2014 par le Comité Directeur**).

Il est rappelé que pour la saison suivante, les départements devront faire remonter les **résultats sélectionnés** de leurs finales par catégories au moins deux semaines avant l'échelon régional (ceci est valable pour toutes les compétitions qualificatives).

Finales régionales par Classements :

Il est rappelé que les joueurs participant à l'échelon régional doivent impérativement avoir participé à l'échelon départemental (Règlements Sportifs Fédéraux : Titre XII – Article 6).

A partir de la saison suivante, les quotas de qualification seront faits en fonction du nombre de participants à l'échelon départemental et non en fonction du nombre d'inscrits au critérium fédéral. Pour cela, les résultats des finales départementales devront être remontés à la Ligue au moins deux semaines avant l'échelon régional.

Règlement du Championnat par Equipes Senior Régional :

La Commission Régionale d'Arbitrage a, lors de sa dernière réunion voté la modification suivante : en PN1, PN2 et R1, le JA doit être neutre. Le règlement a donc été modifié en incorporant cette nouveauté. Il est également rajouté que pour chaque équipe inscrite au niveau Régional, un nom de JA devra être fourni lors de l'inscription.

Afin de poursuivre ce qui a été entrepris la saison précédente, il est voté qu'en R2, le JA doit être non joueur, sans possibilité de dérogation. Si les clubs ne respectent pas cette règle, c'est-à-dire que le JA est joueur, il sera appliqué la pénalité financière pour absence de JA (100€).

Afin de vérifier la qualification des JA, les clubs devront inscrire le numéro du JA lors de la saisie des résultats sous SPID).

Il est également voté que si une équipe joue à moins de trois joueurs, peu importe la division, elle sera considérée comme forfait.

Afin de faciliter la communication des amendes concernant le remplissage des feuilles de rencontres et donc de permettre aux clubs de « rectifier le tir » le plus rapidement possible, les délais de communications de feuilles de rencontres devront être mieux respectés la saison prochaine. Le secrétariat administratif de la Ligue se chargera de communiquer au Président de la CSR les clubs n'ayant pas respecté les délais tous les mercredis suivant les compétitions afin que celui-ci puisse appliquer les pénalités financières.

Ce nouveau règlement sera soumis au vote à la Commission Statuts et Règlements puis au Comité Directeur de la Ligue lors de sa prochaine réunion du Samedi 19 Avril 2014.

Réorganisation de la procédure de validation des règlements des compétitions régionales :

Les règlements de toutes les compétitions régionales devront être transmis à la CSR avant fin septembre chaque saison afin que ceux-ci puissent être diffusés le plus tôt possible. Pour les compétitions ayant lieu en début de saison, les règlements devront être validés avant l'assemblée générale de la saison précédente.

Questions diverses :

- A l'unanimité, la CSR a voté pour l'Homologation de Championnat Universitaire Individuel Académique : tous les frais de d'organisation de la compétition seront pris en charge par le « SPORT U Aix-Marseille ».
Un règlement sera soumis au vote à la Commission Statuts et Règlements ainsi qu'au Comité Directeur de la Ligue.
- Coupe Vétérans Régionale : il est voté à l'unanimité le rajout suivant. Lors de la composition des poules, le JA devra faire attention à séparer les équipes d'un même département, si c'est possible...